



ENSEMBLE DES AGENTS SNCF

NÉGOCIATIONS SALARIALES

CE QUE L'UNSA DEMANDERA

L'UNSA participera le 8 novembre à la table ronde sur les salaires organisée par la direction. **Nos revendications.**

- #1 **Une augmentation** générale des salaires de 4,9 %.
- #2 **La réduction** à huit ans (au lieu de 12) du délai de séjour sur le niveau 1 pour accéder au niveau 2 et l'augmentation des contingents de niveau.
- #3 **La reconduction** du forfait mobilités durables pour 2024 et de la prime d'accession à un nouveau vélo de 150 €. En 2023, plus de 4 000 salariés ont bénéficié de l'aide à l'achat grâce à l'accord négocié et signé par l'UNSA-Ferroviaire.
- #4 **La compensation** de l'augmentation des cotisations retraite. Chaque année, jusqu'en 2026, la cotisation salariale augmente de 0,27 %.
- #5 **La revalorisation** de l'indemnité pour télétravail à hauteur de 50 € par mois.
- #6 **Le suivi** par les délégués dans les commissions de notations annuelles de la situation des agents contractuels (augmentation des salaires, réclamations, part variable, etc.).

POUR RAPPEL

Par la négociation, l'UNSA-Ferroviaire a obtenu ces dernières années la mise en place des titres-restaurant, du forfait mobilités durables (FMD), des primes d'intéressement, de l'indemnité télétravail, de l'augmentation de la prime de vacances et les dernières augmentations des salaires.

L'UNSA DÉFEND ÉGALEMENT LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS. LEURS PENSIONS DOIVENT ÊTRE URGEMMENT RÉÉVALUÉES !



NOS AUTRES EXIGENCES

- **La mise en place** d'une garantie individuelle du pouvoir d'achat des cheminots (GIPAC) avec calcul sur trois ans.
- **L'augmentation** des taux P1 et P2 concernant la pénibilité.
- **L'augmentation** de la gratification d'exploitation.
- **L'augmentation** de l'indemnité de résidence et sa mise en place également pour les salariés contractuels.
- **L'intégration au traitement** de la compensation de la hausse de la CSG.
- **La mise en place** d'un délai de séjour maximum sur une PR pour toutes les classes.

